

Au Conseil Communal  
1462 Yvonand

Yvonand, le 25 novembre 2024

**Préavis municipal No 2024/18**

**Concerne : Crédit d'étude pour des travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement de conduites de transport des captages de la Baume et de La Cula à Yvonand**

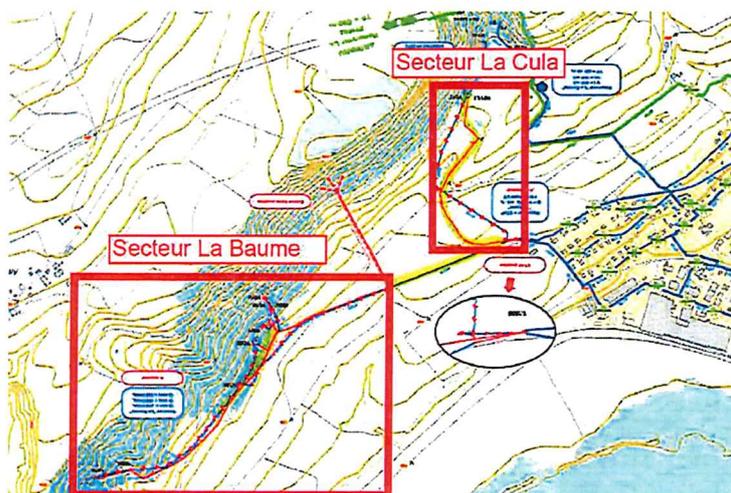
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Les deux zones de captage de La Cula et de la Baume sont vieillissantes et un assainissement ainsi qu'un remplacement partiel de ces installations techniques sont recommandés à court ou moyen terme.

La conduite de transport de La Cula entre la chambre de captage et le réservoir de l'Orjalet est vétuste et son remplacement est nécessaire. La chambre de captage existante des sources devra être assainie et équipée.

La conduite de transport de La Baume qui relie les chambres de captages et le point de raccordement du futur captage de la « Zone 1 » est vétuste et son remplacement est nécessaire. Le tronçon situé entre ce dernier point et le réservoir de l'Orjalet est récent et aucune intervention n'est prévue sur cette conduite. Les 6 chambres de captage des sources et la chambre principale de récolte devront être mise en conformité et assainie.



## 2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil Communal la demande de financement des prestations nécessaires pour le projet de remplacement des conduites de transport et de mise en conformité des chambres de captage des captages de La Baume et de La Cula.

Ce préavis couvre les différentes phases du projet, de l'avant-projet à la mise à l'enquête et aux appels d'offres, conformément aux normes SIA 31 à 41.

## 3. Objectifs (descriptif du contexte et des prestations du projet)

L'offre comprend l'étude des éléments suivants :

- Remplacement des conduites de transport et raccordement au réservoir d'Orjalet
- Équipement des chambres de captage
- Assainissement et mise en conformité des chambres de captage

Les phases SIA 31 à 41 comprennent :

- **Phase SIA 31 (Avant-projet) :**
  - Collecte d'informations, relevé topographique et études préliminaires
  - Conception du tracé des conduites et des transformations des chambres de captage
  - Présentation du projet à la Commune
- **Phase SIA 32 (Projet de l'ouvrage) :**
  - Optimisation du tracé et dimensionnement des conduites
  - Élaboration des plans détaillés et devis estimatif des travaux
  - Coordination avec l'OFCO et la Commune
- **Phase SIA 33 (Procédure de mise à l'enquête) :**
  - Préparation du dossier de mise à l'enquête et validation auprès des services compétents
- **Phase SIA 41 (Appels d'offres) :**
  - Préparation des documents pour les appels d'offres et analyse des offres

## 4. Aspects financiers

Le coût total estimé de cette étude se monte à **CHF 50'320.55 TTC**, détaillé comme suit :

<b>Honoraires d'ingénierie et études techniques</b>	
Avant-projet et études préliminaires (SIA 31)	CHF 17'000.00
Projet de l'ouvrage et étude de détail (SIA 32)	CHF 23'000.00
Procédure de mise à l'enquête (SIA 33)	CHF 1'000.00
Appels d'offres et suivi (SIA 41)	CHF 8'000.00
<b>Total HT brut</b>	<b>CHF 49'000.00</b>
Rabais de 5%	CHF 2'450.00
<b>Total général HT net</b>	<b>CHF 46'550.00</b>
TVA 8.1%	CHF 3'770.55
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF 50'320.55</b>

Les frais incluent les honoraires d'ingénierie, les déplacements, ainsi que les frais de reproduction des documents nécessaires.

## 5. Amortissement

Cette étude sera amortie par le compte d'exploitation 810.3312.1 (amortissement obligatoire) sur une durée de 10 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

### Conclusions

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil Communal, après avoir entendu les rapports de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder un crédit d'étude pour un montant total de CHF 50'320.55 TTC afin de financer les prestations liées aux travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement des conduites de transport des captages de La Baume et de La Cula à Yvonand
2. De financer cette étude par les liquidités courantes de la commune ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'imputer le coût de cette étude dans le compte d'investissement 9144.03 (Etude assainissement La Baume/La Cula, à amortir).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

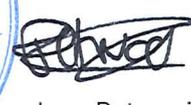
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :



Philippe Moser



Carolane Petrucci

Municipale déléguée : Mme Laura Marques